

6 mars 2012
Français
Original : anglais

les travaux ont généralement été éclairés par les discours prononcés à l'ouverture de la session de la Commission par Michelle Bachelet, Directrice exécutive d'ONU-Femmes, par Ann Tutwiler, Directrice générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), au nom de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) et du PAM, et par Elisabeth Atangana, Présidente de l'Organisation panafricaine des producteurs agricoles.

3. Les participants ont salué l'examen du thème prioritaire par la Commission. Les femmes et les filles rurales représentent une part non négligeable de la population mondiale et sont des actrices importantes du développement économique et social à l'échelon local et national. Les femmes rurales apportent une contribution majeure aux travaux agricoles dans toutes les régions du monde et sont chargées, en plus des tâches domestiques, telles que s'occuper des enfants et des personnes âgées, d'un large éventail de travaux, y compris non agricoles. Partout dans le monde, elles jouent un rôle essentiel en veillant sur la sécurité alimentaire et la nutrition et en œuvrant à leur promotion. Leur rôle central dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, Eo3 d.3545(et d)-6(59 n.94 t)-78.626irectri9 nsoprces

puissent s'approvisionner en produits locaux issus des exploitations familiales par l'intermédiaire d'entités gouvernementales. Ces programmes visent en priorité les agricultrices et leur assurent de bons prix de vente. Du fait de l'utilisation de plus en plus fréquente par les femmes de l'informatique et des télécommunications, notamment des téléphones portables, l'accès des agricultrices à l'informatique de marché s'en trouve facilité, ce qui peut leur ouvrir de nouveaux débouchés.

8. Il est également nécessaire que les femmes rurales disposent d'un accès égal aux ressources productives, telles que les engrais, les semences et les outils, ce qui contribuerait à renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'expérience a démontré que les politiques et programmes agricoles visant à promouvoir spécifiquement les cultures pratiquées au premier chef par les agricultrices et dont le produit est consommé localement, telles que le millet, le manioc ou le sorgho, donnent de bons résultats.

9. Les zones rurales isolées se caractérisent par un manque d'infrastructures publiques, telles que routes, transports en commun, réseaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement, sources d'énergie modernes et ressources informatiques et télématiques. Cette situation alourdit la charge de travail des femmes rurales qui ont d'autant moins de temps à consacrer aux autres tâches. Une augmentation des investissements dans le secteur des infrastructures peut alléger le lourd travail des femmes – qui reste souvent non rémunéré – que ce soit dans le cadre de l'exploitation agricole, d'activités non agricoles créatrices de revenus ou du foyer. Par l'installation de pompes à eau, de matériel servant à la préparation des aliments ou de sources d'énergie, on peut contribuer à réduire les charges qui pèsent sur les femmes et leur permettre de consacrer plus de temps à l'éducation, au développement de leurs aptitudes et à des activités rémunérées.

10. Ayant pris conscience qu'il importait d'offrir plus de possibilités d'emploi dans les zones rurales, certains pays ont adopté des lois pour y favoriser la création d'emplois et ont établi des programmes visant à garantir l'emploi. De nombreux efforts ont porté sur la formation des femmes rurales à la création d'entreprises afin

virements d'argent liquide conditionnels et de programmes d'alimentation scolaires, toutes mesures destinées aux ménages pauvres n'ayant pas accès aux prestations sociales. Plusieurs pays ont révisé les conditions d'affiliation aux régimes publics de retraite pour remédier à l'exclusion des femmes rurales n'ayant perçu aucune rémunération pour le travail effectué dans les exploitations agricoles, ou entreprises non agricoles, familiales.

12. On ne prête pas assez attention au fléau de la violence contre les femmes vivant dans les zones rurales. Or, celles-ci sont victimes de plusieurs formes de violence, allant des violences domestiques à la traite. Si de nombreux pays se sont dotés de lois et de plans d'action pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, les femmes rurales n'ont souvent guère accès aux services de prévention et de prise en charge. Bien que certains projets financés par l'État ciblent les habitantes des régions rurales et reculées, il reste néanmoins urgent de faire appel à des moyens innovants pour étendre ces services aux zones mal desservies et difficiles d'accès. Le recours à des centres mobiles de prise en charge des victimes et de sensibilisation aux violences faites aux femmes en est un exemple.

13. Dans les régions rurales, l'accès des femmes et des filles aux soins médicaux est souvent insuffisant. Il faut notamment accorder une plus grande attention à la disponibilité et à l'accessibilité des services de santé sexuelle et procréative pour réduire la mortalité et la morbidité maternelles qui y sont souvent élevées. L'extension des services de soins de santé primaire, la construction de nouvelles installations médicales, la formation de sages-femmes et la mise à disposition de soins gratuits pour les femmes enceintes sont autant de moyens éprouvés de renforcer l'accès.

14. L'éducation, tant formelle que non formelle, est un pilier de l'autonomisation des femmes rurales : elle est créatrice d'avantages économiques et de perspectives d'emploi et favorise la participation des femmes à la vie publique. Or, dans les zones rurales, l'accès à l'éducation et à la formation est souvent faible et le taux d'analphabétisme parmi les femmes rurales reste élevé. Face à cette situation, les gouvernements ont créé des écoles dans les zones rurales, instauré la gratuité de l'enseignement, mis en place des mesures incitatives pour encourager les familles à scolariser leurs filles, et prêté leur concours à des programmes d'alphabétisation destinés aux femmes adultes. La révision

16.

devraient accorder la priorité à un développement agricole et rural tenant compte de la problématique hommes-hommes.

25. Il faudrait également promouvoir la coopération Sud-Sud. Cette forme de coopération peut en effet être un bon moyen de mettre en commun et de reproduire des solutions qui ont fait leurs preuves en matière d'autonomisation des femmes. Les pays qui ont réussi à intégrer les besoins des petits agriculteurs, en particulier des petites agricultrices, dans les politiques nationales de développement agricole et rural devraient partager leurs expériences avec d'autres pays. Les bonnes pratiques pourraient être réunies et mises en commun dans le cadre des travaux de la Commission de la condition de la femme.

26. Les participants ont souligné que le thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission avait un rapport direct avec la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). Les effets du changement climatique (la perte de biodiversité, la sécheresse et la désertification notamment) pèsent particulièrement sur les perspectives économiques des petits agriculteurs. C'est pourquoi il faudrait que les droits et les priorités des femmes rurales, tout comme la sécurité alimentaire et nutritionnelle, occupent une place importante dans les textes qui seront issus de la Conférence.
